

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 348/2025

A L'ENTREPRISE AGRIZEX SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 093/BKE/CGPMP/3P/09/2024, conclu avec la Chefferie des Bayeke, pour un montant total hors taxe dollars amér cains cinq cent trente-quatre mille deux cent onze, soixante-trois centimes (USD 534 211,63) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois mille sept cent trente-neuf, quarante-huit centimes (USD 3 739,48), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 17/12/2025



Sceau de l'établissement